

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°149**

Semaine : du 06 au 10 avril 2009

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage

L'économiste du 07/04/09

Santé : une aide française de 28 millions de DH

Pour accompagner la réalisation des greffes rénales au Maroc

Et la gestion des urgences médicales

La coopération en matière de santé entre le Maroc et la France se renforce. L'Agence française de développement vient d'accorder au ministère de la santé une subvention de 2,5 millions de Dh. Ceci pour permettre le financement d'un projet d'appui à la prise en charge des patients en insuffisance rénale terminale et la gestion des urgences. La cérémonie du lancement de ce projet, qui avait lieu vendredi dernier, a été marquée par la présence de Yasmina Baddou, Ministre de la santé, et de celle de l'Ambassadeur de France à Rabat...

L'opinion du 09/04/09

Journée mondiale de la santé et stratégie nationale 2008-2012

Une réponse appropriée à la problématique des soins d'urgence

C'est mardi 7 courant que la communauté internationale a célébré la journée mondiale de la santé sous le thème « sauver des vies : assurer la sécurité des hôpitaux dans les situations d'urgence ».

Un thème de portée significative dans la mesure où l'ensemble des acteurs et intervenants dans le domaine de la santé sont conscients qu'aussi bien les établissements de santé que le capital humain qui y exerce revêtent une importance vitale pour les populations....

Aujourd'hui le Maroc du 10/04/09

L'ANAM se penche sur la régularisation du système de santé

Les outils de régulation de l'assurance maladie obligatoire ont été au cœur d'une conférence débat organisée mercredi 8 avril à Rabat. L'agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) appelle à une régulation du système de santé.

« Le régime de l'assurance maladie obligatoire qui couvre 34% de la population marocaine », a déclaré Chakib TAZI, directeur général de l'agence nationale de l'assurance maladie (ANAM). Lors d'une rencontre sous le thème « les outils de la régulation : que peut on apprendre des comparaisons internationales ? » M. Tazi a appelé à réfléchir du système de santé pour l'adapter aux besoins et évolutions en cours...

L'opinion du 10/04/09

La régulation du système de santé au centre d'une conférence débat à Rabat

La régulation du système de la santé a été au centre d'une conférence débat organisée mercredi à Rabat par l'agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), sous le thème « les outils de la régulation : que peut on apprendre des comparaisons internationales ?

Le directeur de l'ANAM, Chakib TAZI, a mis en exergue les réalisations significatives dans le secteur de la santé au Maroc, citant à cet égard le système de l'assurance maladie obligatoire (AMO)...

L'économiste du 10/04/09

Yasmina BADDOU au club de l'économiste

« Nos lois sont obsolètes »

La refonte de l'exercice de la médecine prioritaire

Un nouveau projet au plus tard en septembre

Toiletage pour le TPA et le contrôle des cliniques

Le secteur de la santé fonctionne avec une loi obsolète depuis 8 ans déjà (1994-2001). « la loi 10/94 est plus que dépassée et ne répond pas aux évolutions que connaît le secteur au niveau

local ou international », affirme Yasmina Baddou, ministre de la santé, qui était invitée au club de l'économiste.

C'est pour cela qu'elle est plus que déterminée à appliquer la refonte de la loi relative à l'exercice de la médecine. « Les secteurs médical et pharmaceutique privés doivent procéder à une libéralisation et une ouverture de leurs services, comme c'est le cas dans plusieurs pays voisins. Ceci ne peut se faire sans une nouvelle loi qui renforce ce changement avec une bonne gestion et des réglementations », indique la ministre...

La vie éco du 10/04/09

Lé médicament générique : état des lieux et perspectives d'avenir

Le syndicat des pharmaciens de Mohammedia organise sa IV^e journée scientifique, samedi 25 avril, au théâtre municipal de Mohammedia. Cette manifestation a pour thème le médicament générique : état des lieux et perspectives d'avenir. Le développement du médicament générique au Maroc constitue une opportunité permettant d'améliorer l'accessibilité aux soins à une plus large tranche de la population et éventuellement garantir la pérennité de la couverture médicale (AMO et RAMED). Par cette rencontre nationale, les organisateurs réuniront toutes les conditions nécessaires pour permettre aux conférenciers aussi bien nationaux qu'étrangers de traiter tous les aspects du médicament générique. Pour plus d'informations derragi@gmail.com

La vie éco du 10/04/09

Suppression de la TVA : pourquoi la baisse des prix des médicaments n'a pas eu lieu

Les nouveaux prix sont en négociations entre le ministère de la santé et les laboratoires
Les médicaments anticancéreux et ceux contre l'hépatite B et C sont concernés

Plus de TVA (7%) sur les médicaments anti-cancéreux et les produits traitant l'hépatite B et C. cette mesure fiscale, pourtant prévue dans la loi de finances 2009, ne sera appliquée que dans quelques semaines. Auprès de la direction du médicament et de la pharmacie du ministère de la santé on explique que si la suppression n'est toujours pas appliquée c'est parce que son entrée en vigueur nécessite une démarche administrative qui est aujourd'hui en cours. La direction du médicament a adressé, en effet, une correspondance aux laboratoires industriels les informant de la nouvelle mesure et les invitant à lui faire parvenir leurs déclarations de prix tenant compte de la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée...

Challenge Hebdo n° 231 du 28/03/09 au 03/04/09

La CNOPS révisé ses tarifs

Le conseil d'administration de l'ANAM (Agence Nationale de l'Assurance Maladie) a décidé, entre autres, l'alignement du tarif de responsabilité de la CNOPS du tarif de responsabilité de la CNOPS (Caisse nationale des Organismes de Prévoyance Sociale) sur la tarification nationale de référence pour les consultations, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2009. Cette décision ne pourra, en fait, entrer en application que lorsque le conseil d'administration de la CNOPS, prévu pour le mois de juillet, l'aura validée. Si tel est le cas, cela signifiera que ce gestionnaire précisera les tarifs sur lesquels il se base pour les remboursements à la hausse. De 40DH pour un généraliste à 60DH un spécialiste, les nouveaux tarifs de base devront s'élever respectivement à 80 et 150 DH.